



Garde partagé et entente de mon fils de 4 ans

Par **ramboule**, le 17/02/2012 à 00:32

Bonjour,
J'ai passé en Cour pour demander la garde légale et à temps plein de mon fils. Présentement nous avons la garde partagé de notre fils de 4 ans. Mon ex a menti sur bien des points,. Si je le prouve par la suite, peux t'on faire une revision du dossier?. Il dit qu'il est sur l'assistance social et je sais qu'il travaille à temps plein. Je pense que c'est un outrage au tribunal.
Es-ce que ça pourrait changer la décision de la juge?
Il doit aller à l'école dans 1 an et demi... Je doute que l'on s'entende car est très rancunier vis-à-vis de moi et cherche à se venger. Il demeure à 2heures de chez moi donc, impossible que la garde moitié-moitié continue

Par **cocotte1003**, le 17/02/2012 à 06:22

Bonjour, vous pouvez à tous moments saisir le jaf en particulier si la situation évolue avec ou sans avocat. Préparez un solide dossier avec des preuves et des attestations en particulier de ce que vous pouvez apporter à votre enfant mais sachez bien que le juge tient compte de l'intérêt de l'enfant et non des querelles des parents, cordialement